



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de l'action sociale  
**Office de coordination des prestations sociales**

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Sozialwesen  
**Koordinationsstelle für soziale Leistungen**

## Annexe à la demande spéciale de subvention

Concernant les primes d'assurance-maladie  
(Loi cantonale sur l'assurance-maladie du 22 juin 1995 et l'Ordonnance du 16 novembre 2011)

Personnes concernées par la demande - Membres de la famille :

	Nom	Prénom
<b>Titulaire</b>		
<b>Epoux(se) du titulaire</b>		
<b>Enfant</b>		

Par la signature de ce document, la(les) personne(s) mentionnée(s) ci-dessus atteste(nt) avoir été rendue(s) attentive(s) au fait que tout bénéficiaire de cette subvention doit communiquer dans les plus brefs délais au Centre médico-social compétent **toute amélioration durable de sa situation financière (augmentation des revenus, nouveau revenu, ...)**.

Lieu et date : .....

Signature du titulaire du dossier : .....

Signature de l'époux(du) titulaire : .....

Signature des enfants majeurs : .....

Signature et sceau du CMS : .....